

AVIS PUBLIC

Budget 2023

Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lors d'une session extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, session convoquée spécialement et qui sera tenue le mardi 13 décembre 2022 à 19 heures au lieu ordinaire des sessions, soit au 550 avenue Jacques-Cartier à Disraeli, les membres du Conseil prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière et le programme des immobilisations pour les trois années financières subséquentes et adopteront, s'il y a lieu, le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

DONNÉ À DISRAELI, CE 24e jour du mois de novembre 2022

/ Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière